



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

.....

Avis n°13-97395 publié le 27/07/2013 - BOAMP n°144B, Annonce n°276

Référence de TED :

[2013/S 145-252118](#) - annonce diffusée le 27 juillet 2013

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/13-97395/officiel>

Services

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Ville de Toulon, B.P. 1407, contact : direction de la commande publique, à l'attention de M. le sénateur-Maire de Toulon - ancien Ministre, F-83056 Toulon Cedex. Tél. : (+33) 04 94 36 30 92. E-mail : marchespublics@mairie-toulon.fr. Fax : (+33) 04 94 36 31 22.

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur*

Autorité régionale ou locale.

I.3) *Activité principale*

Autre : collectivité territoriale.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

dématisation des titres de paiement du stationnement en surface, paiement par téléphone portable et Internet.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Services :

Catégorie de services n° 07 Services informatiques et services connexes.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services secteur du stationnement payant en voirie de Toulon, 83000 Toulon.

Code NUTS : FR825.

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public.

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

la consultation concerne des prestations de services relatives à la dématérialisation des titres de paiement du stationnement en surface, paiement par téléphone portable et Internet.

En effet, le marché porte sur la mise en place de titres de stationnement dématérialisés dans le secteur du stationnement payant de surface. Le titulaire met en place un site Internet lié à une procédure de paiement. Une fois inscrits sur le site Internet, les usagers peuvent payer sur place leurs stationnements ou abonnements en voirie par téléphone portable ou Internet.

La solution proposée sera une prestation entièrement " externalisée ", c'est à dire une solution hébergée (de type Asp).

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

64210000.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.

II.1.8) Lots :

Division en lots : non.

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale .

Le nombre total de places payantes en voirie est de 1932 pour 118 horodateurs. Le parc de stationnement payant en voirie est composé de deux zones :

Une zone verte longue durée (731 places) ayant pour objectif de faciliter le stationnement aux personnes

venant travailler. Le tarif est un forfait à la journée quelle que soit la durée effective de stationnement. Une zone orange courte durée (1201 places) ayant pour objectif de faciliter la rotation des automobilistes. La durée maximum de stationnement autorisé en zone orange est de deux heures. Les prestations relatives à la mise en place de la solution font l'objet d'un prix global et forfaitaire, elles comprennent :

- installation, configuration, paramétrage de la solution, assistance au démarrage, réunion de démarrage

Communication des informations pour déclaration à la CNIL ;

- intégration des données ;
- formation, définition et création des profils utilisateurs ;
- lancement de la campagne de test

Les prestations objet du marché comprennent également :

- gestion des ajouts ou suppression de zones et (ou) tarifs ;
- gestion et mise à jour des informations sur le site Internet ;
- gestion des listes d'usagers abonnés ;
- gestion des flottes de véhicules ;
- fourniture à la ville des statistiques ;
- gestion des paiements ;
- gestion des lignes téléphoniques ;
- gestion des flux financiers vers le compte de dépôt de la ville.

Elles font l'objet d'un prix forfaitaire annuel (abonnement).

II.2.2) *Informations sur les options :*

Options : non.

II.2.3) *Reconduction*

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution des travaux :*

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés :* - Avance :

Une avance est prévue dans le cadre du marché, sur la base des dispositions de l'article 87 du code des marchés publics.

Le versement de l'avance est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande portant sur un engagement du montant total de l'avance consentie.

Les deux parties peuvent s'accorder pour substituer à cette garantie une caution personnelle et solidaire.

- les autres garanties sont indiquées au cahier des charges.

III.1.2) *Modalités essentielles de de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent .*

Les dépenses sont imputées sur le budget de la commune à la section de fonctionnement (ressources propres de la commune).

Le titulaire sera réglé par virement au moyen d'un mandat administratif dans le délai fixé à l'article 98 du Code des marchés publics.

Les prestations de services faisant l'objet du marché sont réglées :

- pour l'initialisation du projet comprenant les prestations visées à l'article 2.2 du CCTP : par application d'un prix global et forfaitaire tel que résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ;
- pour les prestations liées à l'abonnement ainsi qu'au(x) commission(s) par transaction et/ou sur montant des recettes : par application aux quantités réellement exécutées, du prix de l'abonnement, ainsi que du prix par transaction et/ou du pourcentage sur recette, selon leur répartition éventuelle, mentionnés au Détail estimatif contractuel

Les prix relevant du Détail Estimatif Contractuel sont révisables conformément aux dispositions de l'article 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les prix relevant de la Décomposition du Prix global et forfaitaire payables en une seule fois sont fermes.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

En vertu de l'article 51 II du code des marchés publics, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'ensemble des membres du groupement.

III.1.4) *Autres conditions particulières* :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformément aux stipulations du Règlement de la consultation, document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la personne ou des personne(s) habilitée(s) pour engager le candidat ; Dc1 ou équivalent (lettre de candidature); Dc2 ou équivalent (en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics); En cas de redressement judiciaire (article L620-1 du code du commerce): copie du/des jugements prononcés ou document équivalent pour les procédures régies par un droit étranger.

III.2.2) *Capacité économique et financière* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou la preuve d'assurance pour les risques professionnels.

III.2.3) *Capacité technique* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies . *Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement. L'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.*

Les entreprises de création récente communiqueront les éléments globaux de capacités financières,

techniques et professionnelles depuis leur création.

La justification aux capacités professionnelles, techniques et financières peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent ou tout document propre au candidat considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *Information relative à la profession*

La prestation est réservée à une profession particulière non.

III.3.2) *Membres du personnel responsables de l'exécution du service*

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) *Enchère électronique*

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

Stat/paiement/tel.portable.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :*

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 19 septembre 2013, à 12:00

Documents payants : non.

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

19 septembre 2013, à 12:00

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

Langue(s) officielle(s) de l'UE français

IV.3.7) *Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre*

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouveaulement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) Informations complémentaires .

Cette consultation concernant l'achat de services informatiques, les documents requis des candidats sont transmis par voie électronique.

Le marché est passé à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 5 années à compter de sa prise d'effet (date effective de début des prestations, soit la date de décision de vérification d'aptitude par la Ville de Toulon).

Il est prévu une période de préparation de 4 semaines débutant à compter de la date de notification du marché.

Date prévisionnelle de notification : quatrième trimestre 2013.

Les critères pondérés de jugement des offres sont (se reporter à l'article 9.2 du Règlement de la Consultation) :

- le critère prix noté sur 12 points ;
- le critère de la valeur technique noté sur 8 points

Les plis sont ouverts dans les conditions prévues aux articles 57 à 59 du code des marchés publics. Les séances ne sont pas publiques. Les dates et lieux ne sont pas fixés.

Les exigences de la collectivité concernant les modalités de transmission des candidatures et des offres sont prévues au règlement de la consultation (environnement technique nécessaire au bon fonctionnement du service, modalités d'obtention des documents, précisions quant aux modalités particulières de transmission, rappel de la procédure dématérialisée de présentation et de remise des offres, utilisation des anti-virus).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 24 juillet 2013.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, B.P. 40 510, F-83041 Toulon Cedex 9. E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr. Tél. : (+33) 4 94 42 79 30. URL : <http://toulon.tribunal-administratif.fr/ta-caa>. Fax : (+33) 4 94 42 79 89

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interdépartemental de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de MARSEILLE, secrétariat Général pour les Affaires Générales CCIRAL, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. : (+33) 4 91 15 63 74. Fax : (+33) 4 91 15 61 90

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Tribunal Administratif de TOULON ou Direction de la Commande Publique de la ville de TOULON
(cf. coordonnées ci-dessus),

VI.5) *Date d'envoi du présent avis* : 24 juillet 2013.